

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 19 DECEMBRE 2024

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LAVALLEY Bruno, BLOT Marc-Antoine, Mme HARDY Stéphanie

Absent excusé : M LETABLIER Olivier,

Absente : Mme ENDELIN Mylène

Secrétaire : COLLART Bernard

Approbation compte-rendu du 22 novembre 2024

Le compte rendu remis préalablement à chaque élu n'a pas fait l'objet de remarques et a été adopté à l'unanimité.

Devis escalier extérieur accès étage et porte

Le devis présenté par l'entreprise La Menuiserie du Littoral pour la mise en place d'un escalier extérieur à l'arrière du commerce et porte entrée pour accès à l'étage a été validé à l'unanimité à concurrence de 4 806 HT (5 767.20 TTC) pour l'escalier en acier galvanisé avec palier et pour 1 937.70 HT (2 325.24 TTC) pour une porte aluminium, soit un montant total de 8 092.44 € TTC. Le Maire est autorisé à signer ce devis qui n'entre pas dans le champ du marché public.

Solidarité Mayotte

Face au cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, et en partenariat avec l'Association des Maires de France appuyés par la Croix Rouge et la Protection Civile notamment, le maire propose de répondre favorablement à l'appel à soutien pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accordera un don de 250 € à la Protection Civile.

Lotissement Altavilla

Après la constatation des problèmes d'humidité dans les logements Altavilla, et dans le but de cerner l'origine de ces problèmes récurrents, un diagnostic avait été lancé afin de contrôler le fonctionnement des VMC dans chacun des 2 logements. Selon le rapport d'intervention effectué par FHV en novembre, il n'est pas constaté d'anomalie de fonctionnement de ces appareils qui sont conformes. Les membres présents souhaitent l'intervention d'un professionnel agréé afin de réaliser une expertise approfondie.

Retour carte scolaire

Le conseil communautaire du 18 décembre dernier a validé à une large majorité le principe et les bases de la future carte scolaire (50 pour, 8 abstentions et 19 contre). Celle-ci acte dès 2025 la suppression des sites uniques, puis dans un second temps les sites à 2 classes, hypothèse à laquelle notre site serait confronté prochainement compte tenu des projections démographiques à venir. Le conseil regrette le rapport de force devenu inégal renforçant de fait les sites les plus forts au détriment des zones plus « vulnérables » qui mériteraient au nom de l'égalité des chances et de la solidarité d'être soutenus, le conseil considère que CMB réalise le travail pour le compte de l'Académie. La notion de RPI disparaît

pour une définition « bassin de vie », notion très évasive et qui pourtant n'intègre pas dans la discussion les communes membres de ces RPI hors périmètre communautaire (ex : Le Lorey).

TEOM Commerce

Dans le but de soutien au commerce toujours en phase de travaux, il est décidé de ne pas répercuter la TEOM 2024 exceptionnellement à l'exploitant.

Questions diverses

- Remontées par quelques habitants de chemins ruraux toujours impraticables en raison d'arbres tombés lors des tempêtes entravant la circulation à pied ou à cheval. Les signalements seront faits près des propriétaires pour une remise en ordre des lieux concernés.
- La commission travaux se réunira en début d'année afin d'évaluer la priorisation ou l'urgence d'un programme pour la voirie communale 2025 et 2026.
- A l'occasion de l'ouverture de la semaine de Jazz sous les pommiers, et dans le cadre de CMB Tour, le maire annonce qu'un concert d'environ 45 minutes sera donné au commerce local le vendredi 23 Mai au cours de l'après-midi.